

Séance du 24 octobre 2017

L'An deux mil dix-sept, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 17 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

PRESENTS : Mrs MARTIN Bernard, CONFESSON Bruno, LAJOIE Patrick, ALLOY Jean-Claude CARTE Jacques, CHAPELLE Daniel, LEHOURS Jean-Michel, Mmes BALICHARD Valérie, DENIS Annie, GIRAUDET Laurette, JUILLARD Brigitte, JOBERT Martine, MAILLARD Claudette.

ABSENTS : Mmes CHARTIER Nathalie, LAURENT Laëtitia, Mrs DAFFIX Roland, LASSAUZET Serge, MONGIS Gérard, excusés.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, M LEHOURS Jean-Michel est élu secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES

- BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°2

Annie DENIS, adjointe aux finances, présente la décision modificative n° 2 au budget Assainissement concernant un ajustement de crédits, à savoir :

Section de d'investissement

Dépenses

- 61521 (011) : Bâtiments publics	- 475.00€
- 701249 (014) : Revers. Ag.eau redev. pollution	+475.00€

Le Conseil accepte la décision modificative ci-dessus.

- Participation au Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Bruno CONFESSON expose au conseil que suite à l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, la participation 2017 s'élève à 200€.

Le Conseil Municipal valide cette participation.

La dépense sera inscrite à l'article 65548 et les crédits prélevés sur la ligne « divers ».

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UCAM

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'UCAM qui sollicite une subvention exceptionnelle pour sa foire exposition des 13, 14 et 15 avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 3500€.

Les crédits seront prélevés sur la ligne « divers » à l'article 6574.

2. PERSONNEL

- AVANCEMENT DE GRADE.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame BOLGIANI Nathalie a été admise à l'examen professionnel d'adjoint administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe et propose d'inscrire cet agent au tableau annuel d'avancement à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'avancement et la nomination au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe de Mme BOLGIANI Nathalie à compter du 1^{er} juillet 2017,
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en supprimant un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à la même date.

- Renouvellement du CUI de Mr BESSON Christian

Monsieur Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, informe le conseil qu'il a demandé le renouvellement du CUI accordé à Monsieur Christian BESSON auprès de Pôle Emploi, à compter du 1^{er} décembre 2017 pour une durée de 6 mois avec une durée hebdomadaire de travail de 26 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** d'accorder un CUI à M BESSON pour une durée de 6 mois,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'établir un contrat de travail à durée déterminée du 1^{er} décembre 2017 au 31 mai 2018 avec Monsieur Christian BESSON pour une durée de travail hebdomadaire de 26 heures avec une rémunération brute mensuelle égale au SMIC selon le taux en vigueur au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

- CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL

Le service médecine professionnelle et préventive placé auprès du centre de gestion a évolué. Aussi il convient de signer une nouvelle convention d'adhésion qui sera conclue pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Au-delà de ce terme, elle se renouvellera annuellement de façon tacite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** cette convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention.

3. CCAB 2^{ème} ACTION MAITRISE D'OEUVRE

Dans le cadre du CCAB et plus précisément de la deuxième action « Liaison Batardeau/Camus de Richemont-Pôle Social », trois bureaux d'études ont été consultés pour la Maîtrise d'œuvre, deux offres ont été remises, à savoir :

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| - SARL CHALDEIRA DE Chatel Guyon | 30 500.00€HT, soit 36 600.00€TTC |
| - BTM Etudes/BRUNNERA | 22 774.00€HT, soit 27 328.80€TTC |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition du Cabinet BTM/BRUNNERA pour un montant de 22 774.00€HT, soit 27 328.80€TTC.

4. AMENAGEMENT DE LA RUE PASTEUR

AVENANT N° 1 au Marché de travaux VRD Lot n° 1 Entreprise ALZIN

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant n°1 concernant les travaux supplémentaires d'assainissement nécessaires à la réfection de la Rue Pasteur. Le cout supplémentaire présenté par l'entreprise ALZIN est de 28 866€HT soit 34 639.20€ TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise ALZIN.

POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux avancent normalement et la rue Pasteur commence à prendre forme. Les stationnements seront réalisés en bitume avec un grain plus fin, ce ne sera pas un béton grenailé.

REUNION PUBLIQUE

Dans le cadre du Contrat Communal d'Aménagement du Bourg et suite à l'Aménagement de la Rue Pasteur, la Municipalité présentera lors d'une réunion publique organisée le MERCREDI 15 NOVEMBRE 2017 à 18h30 à l'Espace Claude Capdevielle :

- les sens de circulation des Rues Pasteur, Point du Jour, Alsace Lorraine, Denis Papin,
- le projet d'aménagement (2018-2019) de la liaison Batardeau-Camus de Richemont-Pôle Social

5. COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE NOUVEAUX STATUTS

Monsieur le Maire informe qu'en date du 5 octobre 2017, Commentry Montmarault Nérís Communauté a entériné ses nouveaux statuts. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment aux articles L5211-17 et L5211-20 et après lecture du document, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les statuts communautaires par 12 voix pour et 1 abstention,
- DEMANDE au Préfet d'arrêter les statuts de Commentry Montmarault Nérís Communauté.

6. VENTE à APRR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet A71/RN79, nœud de Montmarault, la société APRR souhaite acquérir pour les besoins de l'opération, 675m² de la parcelle ZC n° 30. Le Conseil s'est prononcé favorablement à la vente par délibération en date du 5 septembre 2017. Aujourd'hui, APRR propose un avenant à la promesse de vente modifiant le prix initial qui passe de 250€ à 270€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les termes de cette vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la promesse de vente, la dite vente et toutes les pièces s'y rapportant.

7. CONVENTION AVEC EPF-Smaf Auvergne

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention de mise à disposition du terrain cadastré AC n° 987 de 108m² à signer avec EPF-Smaf Auvergne afin de réaliser les travaux de sortie de secours à l'arrière de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer ladite convention avec EPF-Smaf Auvergne.

8. RAPPORTS D'ACTIVITE SIRPIC et SIESS

Valérie BALICHARD présente au conseil municipal pour information les rapports d'activité SRPIC et du SIESS 2016.

9. ENQUETE PUBLIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU –ECHANGEUR ROUTIER A71/RCEA

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau - Protection de l'environnement - pour le projet de réaliser l'échangeur routier de Montmarault entre l'Autoroute A71 et la RCEA,

Le Conseil Municipal tient à faire les remarques suivantes en étant inquiet :

- Sur l'impact des différents itinéraires de chantier au moment des travaux et sur la dangerosité et la sécurité notamment de la RD945.
- Sur l'impact des itinéraires de délestage qui seront empruntés après la mise en service du nœud autoroutier en matière de fréquentation et de nuisance.

10. CONGRES VILLAGE ETAPE

Rencontres Nationales des Villages Etapes à Brens 20, 21, 22 Septembre.

Brens : petite ville du Tarn (région Occitanie).

Superficie : 22,79Km².

2256 Habitants.

Maire M Michel Terral.

Quelques commerces et Artisanat. Mais en développement (construction nouvelle d'habitations) grâce à l'autoroute reliant Toulouse à Gaillac.

Eviter de devenir une cité dortoir c'est pour redynamiser le commerce local que Brens est devenu Village étape en 2014.

Trois jours partagés entre ateliers de travail et visite de différents sites.

Architecture (visite de la cathédrale St Michel à ALBI), promenade en Gabarre sur le Tarn visite de tannerie, de maroquinerie, et bien sur une cave de production de vin de Gaillac.

47 villages sur 51 était représentés. 2016-2017, 5 nouveaux villages,

8 villages en attente pour 2018.

1^{er} jour, Assemblée Générale suivie de l'installation à l'hôtel + Diner.

2^{ème} jour, Ateliers de travail sur 4 thèmes.

Ateliers 1 : 2025, quel avenir pour nos villages étapes

2 : Vie et dynamisme de nos villages : les acteurs ambassadeurs.

3 : Quelle clientèle pour nos villages étapes.

4 : Les villages étapes 2,0.

Repas gastronomique le midi Visite et dîner de gala avec remise du prix du concours de l'initiative : projet de revitalisation de centre bourg. (Joinville)

3^{ème} jour visite. Vin d'honneur et buffet de départ.

Les projets pour 2018

- renforcer la présence sur les différents salons
- être plus présents sur les aires de repos.
- mettre à jour le livret destiné aux campings caristes-
- toucher le plus de média locaux possible pour alerter les grands médias.
- renforcer notre présence sur les réseaux sociaux. (une formation pour les villages étapes sera faite lors des prochaines réunions de zone).
- être au plus près des motards en fournissant des road streep.
- distributions dans les commerces des objets du kit de communication + cartes.
- faire d'avantage voyager la mascotte.
- restructurer le site VE. (avec plus d'espace dédié à une photothèque des villages étapes).

Cotisation pas d'augmentation le prix reste fixé à 1,32€/h

Rencontre 2018 à St THEGONNEC Finistère.

11.QUESTIONS DIVERSES

☞ **Bernard Martin** attire l'attention du conseil municipal sur les dernières ventes de terrains signées pour la commune :

- Un lot dans le lotissement près de la gare 2 avec Maître Laubry, notaire à Montmarault
- Un autre avec la SCI Marault, chez Maître Vary à Yzeure
- Un acte de vente et d'échange avec la COMCOM pour la Z.A. du Grand Champ.

Bernard Martin souligne l'incongruité de la situation de la maison de santé appartenant à la COMCOM mais sise sur un terrain de la commune. Un acte de cession du terrain correspondant à la surface du bâtiment voire un peu plus afin de permettre un futur agrandissement sera fait prochainement.

☞ **Patrick Lajoie** fait le point sur l'installation des chaudières. Celles de la Mairie et du Relais de l'Amitié sont mises en route. Des essais sont en cours pour celle de l'école.

Patrick Lajoie fait état de la demande faite par l'association Montmarault Vélo Nature d'un local de stockage pour du matériel. Les anciens WC situés près de la bibliothèque ont été aménagés en fonction et sont maintenant utilisables pour entreposer ce matériel.

Patrick Lajoie signale que la signalisation des allées du cimetière est maintenant faite. Il ne reste que le plan permettant de situer chacune des tombes qui reste à afficher.

Enfin **Patrick Lajoie** informe le conseil municipal que les WC de Miquet sont installés et fonctionnels. Seuls quelques travaux d'environnement restent à faire.

☞ **Jean-Claude Alloy** fixe la prochaine réunion de la commission informations au 8 novembre 18h.

↳ **Annie Denis** fait le point sur les modalités des cadeaux offerts aux employés municipaux cette année. Sous forme de bons d'achats à dépenser dans les commerces locaux. Les commerces retenus pour cette année seraient la boulangerie Aubret et Gamm Vert.

Annie Denis fait part au conseil municipal de sa rencontre avec le directeur du CADA de Montmarault. Rencontre enrichissante qui permet de croiser les regards et d'échanger des informations entre ce qui se passe au CADA et dans la commune (école).

Actuellement 102 personnes sont hébergées dont plus de la moitié dans des républiques de l'Est (Albanie, Macédoine, Serbie). Ces pays n'étant plus considérés comme dangereux, ces personnes vont être amenées à y retourner.

L'implication des résidents dans l'apprentissage du français est forte.

Le bâtiment de la résidence Château Charles va être mis prochainement en travaux pour modifier l'isolation, les huisseries ainsi que remplacer la chaudière.

Les travaux bénéficieront d'une subvention de 15 000€ de la part de la COMCOM.

Cependant deux problèmes apparaissent encore :

1 – Les résidents n'ont pas d'accès internet leur permettant de rester en communication avec leurs familles encore sur place, ce qui les oblige à utiliser des réseaux wifi accessibles depuis la rue. Hélas le CADA n'a pas le financement permettant une telle installation.

2 – Les difficultés engendrées à la maison de santé par des rendez-vous non honorés. Le directeur du CADA doit prochainement entrer en contact avec le personnel médical pour envisager des solutions.

↳ **Brigitte Juillard** fait état de la demande de l'association Montmarault dentelle de pouvoir utiliser la salle située à l'étage du pôle associatif. Les créneaux demandés sont le lundi après-midi une semaine sur deux en alternance avec le jeudi après-midi. Le conseil municipal donne son accord.

↳ **Claudette Maillard** fait remonter que le panneau « à vendre » de la station Heep n'est plus présent. Bernard Martin lui répond que des négociations sont en cours.

↳ **Claudette Maillard** signale également deux problèmes :

- Les travaux commencés sur les WC pour PMR du relais de l'amitié sont en arrêt depuis un mois alors que des repas sont prévus à courte échéance.
- L'abribus présent au champ de foire n'est pas suffisant pour protéger des intempéries toutes les personnes qui attendent régulièrement les transports.

↳ **Jacques Carte** fait part au conseil municipal du licenciement à échéance du 31 décembre des 5 employés d'Agro 2000.

↳ **Bruno Confesson** rend compte de la réunion de la commission Commerce et Artisanat de la COMCOM.

La Chambre des Métiers y est venue pour exposer un dispositif de revitalisation des centres bourg. La COMCOM Montmarault Commentry Néris est la première à entrer dans ce dispositif qui vise à offrir une subvention pour faciliter l'installation de nouveaux commerces.

Bruno Confesson fait état de la présence depuis un certain temps d'une voiture accidentée garée sur le parking des pompiers. Il prendra contact avec la gendarmerie pour voir les solutions qu'il est possible d'appliquer pour procéder à son enlèvement.

Bruno Confesson fait enfin remarquer la nécessité de remplacer les tapis du Relai de l'Amitié.

↳ **Valérie Balichard** présente au conseil municipal un projet réalisé en partenariat avec l'école qui vise à créer un espace pour planter des arbres près du parcours de santé.

Ce projet, porté par la maîtresse de la classe des CM2 s'appellerait « La forêt des amis d'enfance ». Un premier arbre sera planté mi-décembre. Il sera accompagné d'un travail fait en amont sur la laïcité et qui sera présenté par les élèves à cette occasion.

Valérie Balichard fait le point sur le spectacle de Jean-Marie Bigard qui a totalisé 436 entrées payantes ainsi que la demande d'un cirque de pouvoir s'installer les 4 et 5 novembre sur le champ de foire.

Enfin **Valérie Balichard** fait remonter les problèmes posés par les camionnettes stationnées sur le trottoir route de Lapeyrouse : gêne visuelle, blocage du passage des piétons, pollution...

Un courrier sera adressé au propriétaire pour qu'il fasse le nécessaire.

La séance est levée à 23h00.